



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 11 Mai 2021

Convocation du 4 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un, et le onze Mai à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente et à huis clos, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

Présents : Mme LE DRAMP-DENIS Marie, M PAGNY Yann, M PERON Vincent, M MARIE Bruno, Mme PELEGRI Marie-José, M BRIERE Bastien, Mme HUBERT Séverine, M RUEL Denis, Mme Sophie PINGEON, Mme Céline CHEREL, M Cédric VAUQUELIN,

Pouvoir : M GODEFROY Bruno donne pouvoir à Mme Céline CHEREL, Mme DURANT Morgane donne pouvoir à Mme Le DRAMP-DENIS Marie, M LESAUVAGE Alain donne pouvoir à M Pagny Yann

Absents excusés : Mme TILLARD Clémentine,

Absents : Mme CONSTANT Aurélie, Mme LECLERC Corinne, M RICHARD Julien,

Secrétaire de séance : Mme PELEGRI Marie-José

Le compte rendu de la séance du Six Avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 1 accordé
- certificat d'urbanisme : 7
- déclaration d'intention d'aliéner : 4
- déclarations de travaux : 3 accordées, 1 refusée

DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Tirage au sort des jurés d'assise : sont tirés au sort :

DUBUISSON	Alain	09/12/1952	25 Rue du Val Fiquet
MALITOURNE	Mylène	05/09/1978	15 Rue du Val Fiquet
PASERO	Quentin	05/12/1998	13 Allée des Chevreuils

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC

CONSIDERANT la demande de Monsieur et Madame LEROUX d'acquérir une partie de terrain en nature de voirie dépendant du domaine public communal, situé Rue des Anémones, pour environ 10 m²,

CONSIDERANT qu'afin de permettre la réalisation de cette cession, il est nécessaire de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette emprise d'environ 10m², issue du domaine public,

CONSIDERANT que la Communauté Urbaine Caen la Mer, compétente en matière de voirie depuis le 1^{er} janvier 2017, a procédé à la désaffectation de cette parcelle, rue des Anémones,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU le code de la voirie routière, et notamment son article L.141-3,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2141-1,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2021 pour la désaffectation de cette parcelle,

Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de ladite parcelle
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le Maire informe l'assemblée qu'à la demande d'un agent à temps non complet souhaitant diminuer son temps de travail, de passer de 27,5h/35^{ème} à 24,50h/35^{ème} par semaine,

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 27,5h/35^{ème} par semaine (par délibération du 23/08/2013) à 24,50h/35^{ème} par semaine à compter du 01 Juin 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20/03/1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

OBJET : Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre ayant pour objet l'extension de la MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de transformation et d'extension de la mairie sont nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE : le programme de travaux d'extension de la Mairie.

LANCE : la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

AUTORISE : le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

► Caen-la-mer poursuit les réflexions sur le projet de territoire. Une enquête a été réalisée au cours du mois d'Avril auprès des habitants. Un atelier territorial à destination des membres des conseils municipaux est prévu le 28 mai à 18H00 sur la commune de Thue-et-Mue (lieu à préciser).

► Le Conseil communautaire en date du 22 Avril a approuvé la demande de participation à l'appel à projet relatif au projet de transport en commun en site propre et pôles d'échanges multimodaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Affaires scolaires :
 - Travail de la commission à propos d'un marché pour la fourniture du pain pour la restauration scolaire
 - Travaux de l'école pour la 4^{ème} classe (mise en place d'un local reprographie et divers rangements)
- Il demandé de consulter systématiquement les artisans locaux pour les travaux de la commune. Cela nécessite de réaliser au préalable un recensement des professionnels locaux. Action à engager rapidement.
- Fête de la musique : elle ne sera probablement pas possible vu le contexte sanitaire imposant encore de multiples contraintes.
- CCAS : étude d'un partenariat pour une complémentaire santé communale.
- Environnement : travaux enfouissement de réseau route de Bretagne par le SDEC: travaux pendant 3 semaines environ : les informations seront disponibles très prochainement. Début des travaux a priori le 25 Mai.
- Etude de deux éclairages sur la route de Bretagne (par le SDEC fin 2021) pour sécuriser deux passages piétons.
- Audit Energétique des bâtiments communaux : le rapport sera rendu fin mai.

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 21h 50.

A Mouen, le 12 Mai 2021
Le Maire,
Benoît LEREVEREND

